16306
Mél.
8°
37. 21

LA QUESTION

DE

LA POPULATION EN FRANCE

PAR

E. CHEYSSON
MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE STATISTIQUE
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Mél. 8° 37 21

Extrait de la **Revue Politique et Parlementaire** (*Octobre 1896*)

PARIS
BUREAUX DE LA *REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE*
110, RUE DE L'UNIVERSITÉ

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 364 375

16306

LA QUESTION

DE

LA POPULATION EN FRANCE

LA QUESTION

DE

LA POPULATION EN FRANCE

PAR

E. CHEYSSON

MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE STATISTIQUE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Extrait de la **Revue Politique et Parlementaire** (*Octobre* 1896)

PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE*

110, RUE DE L'UNIVERSITÉ

LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE

Les résultats du dénombrement effectué le 29 mars dernier commencent à être connus ; ils sont affligeants et confirment les craintes qu'avait fait concevoir le mouvement annuel de l'état civil. L'accroissement de la population en cinq ans, de 1891 à 1896, est misérable (133.810 têtes) (1), à peine égal à celui de l'Angleterre dans le dernier trimestre (131.320 têtes). Ce pays a maintenant 39.421.697 habitants, tandis que nous n'en avons que 38.228.969, c'est-à-dire 1.222.728 de moins, quoique notre territoire dépasse le sien de plus des deux tiers (68 p. 100). Sa densité par kilomètre carré est de 124 habitants et la notre seulement de 73. Déduction faite de l'immigration, l'Angleterre s'accroît tous les ans de 350.000 âmes, l'Allemagne de 450 à 500.000 ; c'est-à-dire 15 à 20 fois plus vite que nous. Après avoir été de 802.867 âmes en quatre ans, entre 1872 et 1876, l'augmentation de notre population n'a plus été que de 766.260, entre 1876 et 1881 ; de 546.955, entre 1881 et 1886. Depuis cette date, le mouvement s'est encore ralenti, au point de s'arrêter presque entièrement ; il n'est plus que de 20 à 25.000 par an et encore tient-il en partie à l'élément étranger, tant à cause de sa plus grande natalité que de sa lente infiltration à travers la frontière.

Le fait, sinon de notre dépopulation, comme on l'a dit, du moins de la stagnation presque complète de notre population depuis dix ans est donc avéré. Faut-il en prendre allègrement notre parti, ou doit-on, au contraire, y voir un fâcheux symptôme, peut-être même un péril national ?

(1) La note officielle communiquée aux journaux donne : pour la population *présente*, le 26 mars 1896, le chiffre de 38.228.960 personnes et pour celle de 1891 le chiffre de 38.095.150, d'où résulte l'accroissement de 133.810 de 1891 à 1896. Mais, d'après les résultats officiels du dénombrement de 1891, la population *présente* était de 38.133.385, ce qui réduirait l'accroissement à 95.575 au lieu de 133.810. Quant à la population *légale*, elle était de 38.343.192. Ce sont des chiffres à mettre d'accord.

C'est le premier point à examiner, pour savoir si la question vaut la peine qu'on s'en préoccupe et qu'on l'agite devant le pays.

I. — La gravité de la situation

Voltaire s'égaye quelque part sur le compte des épidémies qui déciment les populations. « Il n'y eut, dit-il, que fort peu de chenilles dans mon canton l'année passée ; nous les tuâmes presque toutes. Dieu nous en a donné plus que de feuilles cette année. N'en est-il pas à peu près de même des autres animaux et surtout de l'espèce humaine? La famine, la peste, la guerre, les deux sœurs venues de l'Arabie et de l'Amérique, détruisent tous les hommes dans un canton : on est étonné de le trouver peuplé cent ans après. » Ce n'est là qu'une boutade qu'il ne faut pas prendre plus au sérieux que sans doute Voltaire ne la prenait lui-même ; mais, après lui, et cette fois avec une conviction très sincère, d'autres auteurs sont venus soutenir que le ralentissement de notre population était une preuve de notre supériorité intellectuelle et que nous devrions, à ce titre, nous en enorgueillir, au lieu de nous en affliger.

S'appuyant sur les lois de l'histoire naturelle et de la biologie comparée, M. Gaetan Delaunay a rappelé, à cette occasion, que la fécondité des espèces diminue au fur et à mesure de leur ascension dans l'échelle biologique : l'éléphant est moins fécond que la carpe et l'huître ; la rose, que la fougère et le champignon. Si nous avons moins d'enfants que les autres pays, c'est tout simplement parce que nous sommes le premier peuple du monde. Il est difficile d'imaginer une théorie plus ingénieuse pour notre amour-propre qu'elle flatte, et plus consolante pour notre patriotisme qu'elle endort.

Tout récemment encore, mon ami M. Ernest Brelay (1), — avec sa verve toujours enjouée, mais qui pousse parfois le bon sens jusqu'à l'intransigeance et au paradoxe —, plaisantait ceux qu'il appelle « les prolifiques intentionnels » ; il entend, pour sa part, se reposer sur « la nature », du soin de rétablir, sans nous, « l'équilibre nécessaire » et conclut « qu'en matière de population la qualité vaut mieux que la quantité ». Il en serait des habitants

(1) *Le Monde économique*, 8 août 1896.

comme des raisons qu'on pèse et qu'on ne compte pas : *non numerantur, sed ponderantur*. Les recensements où l'on dénombre les têtes devraient être remplacés par des inventaires moraux où l'on jaugerait les cervelles, les cœurs et les volontés. Mon spirituel ami est-il bien sûr que ce nouveau mode de comptage justifierait l'optimisme de ses conclusions?

Nous n'avons garde de contester, — puisque c'est un fait indéniable, — que partout la prolificité d'une nation décroisse dans une certaine mesure avec les progrès de sa civilisation et de sa richesse. C'est là une observation générale, qui relève autant et plus de la morale et de la psychologie que de l'économie politique ; mais elle ne suffit ni à expliquer pourquoi notre natalité n'est que les deux tiers, la moitié même de celles d'autres pays qui nous avoisinent, ni à nous rassurer sur de tels écarts.

« Une pareille diminution relative de la population française comparativement aux autres nations européennes, a dit M. Yves Guyot, la place dans un état d'infériorité. » (1)

Notre stationnement, en face de rivaux qui progressent, équivaut à un véritable recul. Cet effet est d'autant plus sensible que l'ancien équilibre européen s'est transformé peu à peu et que de nouveaux peuples ont été successivement admis dans le concert des grandes puissances.

Sous Louis XIV, en 1700, l'empire de Charles-Quint étant démembré et l'Espagne releguée à un rang effacé, la monarchie française, avec ses 19 millions d'habitants, figurait pour près des 2/5 (38 p. 100) dans les populations des trois grandes puissances européennes (France, Angleterre, Confédération germanique).

En 1789, bien que la France se fût annexé l'Alsace et la Lorraine et que sa population se fût augmentée de 7 millions d'habitants depuis le commencement du siècle, sa situation relative avait baissé. En effet, les autres états s'étaient accrus de leur côté ; la Russie entrait en scène, avec ses 25 millions d'habitants et la France ne représentait plus alors que 27 p. 100 de la population des quatre grandes puissances.

En 1815, après la Révolution et les guerres de l'Empire, la Prusse est admise dans le concert européen et la part de la France se réduit à 20 p. 100.

(1) *Le Siècle*, 18 septembre 1896.

En 1872, l'avènement de l'Italie porte à six le nombre des grandes puissances et ramene à 14 p. 100 la proportion pour laquelle notre pays entre dans leur population totale. Aujourd'hui cette population totale est d'environ 300 millions d'habitants (1) et notre population de 38 millions n'y figure que pour 12,7 p. 100, à peu près un huitième (2).

Mais, dans ce bilan international, on n'a pas le droit de négliger les Etats-Unis, que rapproche de nous chaque progrès dans les moyens de communications et que leur prodigieux développement agricole et industriel appelle à intervenir de plus en plus, sinon dans la politique strictement européenne, au moins dans les problèmes économiques qui s'agitent sur nos vieux continents. En faisant entrer les Etats-Unis en ligne de compte, la part de la France tombe à moins de 11 p. 100.

Ce n'est pas tout : quelque pénible que cet aveu soit pour notre patriotisme, il faut reconnaître que, déjà si fâcheuse, cette situation ne peut qu'empirer avec le temps, si notre population ne modifie pas son allure actuelle.

Pour s'en convaincre, il suffit de se porter par la pensée à un demi-siècle en avant (un jour pour la vie d'un peuple !) En admettant que, pendant cette période de cinquante ans, l'accroissement des populations suive la même loi qu'aujourd'hui et que la carte de l'Europe ne subisse pas de nouveaux remaniements, notre pays tomberait, vers le milieu du siècle prochain, à 7 p. 100 du total (1/15). Si l'on avait égard aux colonies anglaises, à la Russie d'Asie, à la Chine, au Japon, avec lesquels l'Europe doit s'attendre à compter prochainement, notre situation serait encore plus amoindrie.

Nous assistons en effet aux débuts d'un mouvement très significatif auquel les progrès des transports impriment chaque jour une impulsion plus accélérée : c'est la diffusion de l'espèce humaine et surtout de la race blanche (*audax Japeti genus*) à la surface du globe. Les pays trop denses envoient leurs essaims dans les pays neufs. A la longue, l'équilibre doit tendre à s'établir ; ce n'est qu'une affaire de temps. Le jour où les populations auront fini par se niveler et par acquérir partout la même den-

(1) Grande-Bretagne 39 millions ; en Allemagne 51 ; Autriche-Hongrie 42 ; Italie 31 ; France 38 ; Russie 99.

(2) Voir à ce sujet, le beau livre de la *Population française*, par M. Levasseur.

sité, ce seront les territoires qui entreront seuls dans la balance. C'est là ce qui explique la politique coloniale et la hâte qui pousse, par un instinct confus, les différents pays à prendre part à la curée des espaces encore inoccupés. Pour les pays neufs à mettre en valeur, pour les champs de bataille où vont se ruer des nations armées, en un mot, pour l'âpre concurrence internationale, il faut des hommes, beaucoup d'hommes, et malheur au peuple qui ne pourrait pas en mettre suffisamment en ligne pour les œuvres de la paix ou les besoins de la guerre ! Comme l'a dit justement M. Paul Leroy-Beaulieu, « c'est toujours par voie de comparaison que se classent les nations dans le monde. Quand l'une d'elles grandit plus rapidement qu'une autre, quels que soient les progrès de cette dernière, celle-ci déchoit relativement, et il est impossible à ceux qui lui appartiennent de ne pas éprouver quelque tristesse devant cette sorte de déchéance (1)».

Cette tristesse commence à gagner le pays. Sous la direction et par l'initiative des docteurs Bertillon, Javal et Richet, une *Alliance nationale* (2) vient de se fonder pour dénoncer le danger du stationnement de notre population et pour réclamer les mesures qui pourraient, sinon le conjurer, du moins l'atténuer. Son cri d'alarme a éveillé par tout l'écho le plus sympathique. Si l'on a discuté quelques-uns des moyens qu'elle proposait, presque personne du moins n'a contesté la légitimité de la campagne qu'elle entame vis-à-vis de l'opinion et des pouvoirs publics. Les révélations du dernier recensement viennent encore apporter à son action une affligeante opportunité.

En résumé, la situation est grave et l'on sent chaque jour davantage qu'elle met en jeu les destinées même du pays. Nous n'avons pas le droit d'en détourner les yeux, comme d'un spectacle qui trouble fâcheusement notre optimisme et qu'il vaut mieux s'épargner. Il faut, au contraire, s'en repaître l'esprit, le contempler et le méditer pour prendre énergiquement les résolutions qu'il comporte

Mais, afin d'éclairer ces résolutions, il convient d'étudier d'a-

(1) Le même auteur fait remarquer avec beaucoup de raison que la stagnation de la population n'est pas seulement pour la France une cause incontestable d'infériorité tant politique qu'économique, mais aussi une cause d'amollissement... L'enfant unique est entouré d'une tendresse si pusillanime, de soins si minutieux, que la trempe de son caractère s'en trouve fort affaiblie, et que l'esprit d'entreprise chez lui tend à disparaître... (*Economiste français*, 15 août 1896).

(2) *Siège social*, 26, avenue Marceau.

bord les facteurs qui influent sur le mouvement de la population, puis les causes qui déterminent son équilibre actuel. C'est seulement après cet examen préalable que nous pourrons utilement rechercher les mesures capables de combattre ces causes ou du moins d'en limiter les effets.

II. — Les facteurs de la population

On sait que le mouvement d'une population, en dehors des courants d'émigration et d'immigration, dépend de la marche de ces trois grands facteurs : les mariages, les décès, les naissances. Auquel de ces trois facteurs faut-il imputer notre lamentable situation démographique ?

Bien que notre nuptialité ait décliné par rapport à ce qu'elle était jusqu'en 1876, elle se maintient depuis vingt ans aux environs de 7,5 pour 1.000 et n'a rien d'anormal.

On peut en dire autant de notre mortalité générale, qui est d'environ 23 décès par 1,000, c'est-à-dire un peu inférieure à la moyenne générale pour les pays civilisés [26]. Cette situation relativement favorable s'explique en partie par la faible proportion de nos enfants (1). Comme ce sont eux qui fournissent le plus gros contingent à la mortalité, il est naturel qu'étant plus riche en adultes, notre population fournisse proportionnellement moins de décès. Et cependant, là encore, il s'en faut que nous ayons à nous regarder comme impuissants à mieux faire et comme quittes de tout devoir, puisqu'avec un million de plus d'habitants et un tiers de plus d'enfants [36 au lieu de 27 %], l'Angleterre compte environ 150.000 à 200.000 décès annuels de moins que la France.

Mais c'est surtout la natalité qui nous réserve les constatations les plus pénibles ; c'est elle qui donne à vrai dire la clef de notre situation.

Resté longtemps stationnaire aux environs de 1 million, notre chiffre annuel de naissances est tombé au dessous de 900.000 (en 1892 et en 1894 il a été de 855.000). Il s'est réduit de plus

(1) La pyramide des âges pour la France a une base étranglée, les flancs rebondis; la pyramide anglaise, au contraire, présente un large empâtement, une décroissance régulière, un profil continu. Notre effectif au dessous de 15 ans n'est que les 27 0/0 du total, tandis qu'il atteint 34 0/0 en Allemagne, 36 0/0 en Suède et en Angleterre.

de 100.000 depuis 1835, bien que la population dans l'intervalle se soit accrue de 5 millions ; le taux de la natalité par 1.000 habitants est ainsi descendue par chutes successives de 30 à 22,5 et va bientôt n'être que de 20, alors qu'elle est pour l'Angleterre de 29, pour l'Allemagne de 36 et pour la Russie de 48. Nous occupons le dernier rang sur la liste des nations civilisées, après la Grèce et l'Irlande.

La moindre natalité actuelle peut en partie s'expliquer par nos désastres de 1870. Tous les adultes qui ont succombé alors ont été perdus pour le mariage. De là, la chute immédiate des naissances après la guerre (1). Mais là ne se bornent pas les effets de ces hécatombes. Tous ces enfants, dont nos malheurs ont supprimé la naissance, manquent aujourd'hui à notre contingent de producteurs et dépriment notre natalité. De proche en proche, le même phénomène va se reproduire comme une onde de marée, à des intervalles périodiques, déterminés par le temps qui s'écoule entre la naissance et l'âge moyen de la paternité. C'est cette période que l'on a justement appelée « le cycle démographique ». Elle marque le retour des influences déjà lointaines, peut-être effacées de la mémoire des hommes, mais implacablement retenues par les faits.

Comme un rayon de lumière qui chemine éternellement à travers les espaces, racontant aux mondes qu'il rencontre sur sa route les spectacles qu'il a éclairés à son point de départ, un fait une fois accompli subsiste à jamais avec ses conséquences, alors même qu'elles seraient en partie corrigées ou masquées par un fait postérieur. A un moment quelconque, les phénomènes observés sont le résultat de tous ces mouvements, de toutes ces ondes qui — semblables à celles d'un bassin où l'on a produit plusieurs centres d'ébranlement — s'entrecroisent, se renforcent ou s'atténuent, se combinent de mille façons et transmettent par les incidences les plus fines et souvent les moins aperçues l'influence et le poids du passé aux hommes et aux choses du présent. Aujourd'hui prépare demain ; chacun de nos actes intéresse nos descendants ; *posteri vestra res agitur* ; toutes les générations sont solidaires ; à travers les siècles elles sont reliées par une chaîne mystérieuse et chacune d'elles est la victime où l'obligée de celles qui l'ont précédée.

Il ne nous manque pas seulement ces couples dépareillés par

(1) Il faut tenir compte aussi de la perte de l'Alsace-Lorraine.

la guerre; mais la principale source du mal, c'est la stérilité relative de nos ménages. Pendant que, pour 100 femmes mariées jusqu'à 50 ans, la natalité légitime est de 29 en Prusse et de 26 en Angleterre, elle est de 16 dans notre pays. Si nos femmes avaient la fécondité des Allemandes (1), la France aurait par an, un effectif supplémentaire de 500.000 enfants, soit de 150.000 conscrits à 20 ans.

Le nombre moyen de nos naissances par mariage est tombé de 4 à 3; or, un calcul simple démontre qu'au dessous de trois enfants par mariage, une population cesse de se recruter et de s'accroître (2). Comme confirmation de cette règle, nos naissances en trois ans, de 1890 à 1892, sont restées de 68,992 inférieures à nos décès.

Cette stérilité nous affaiblit vis-à-vis de nos voisins ; mais, par une triste et bien insuffisante compensation, elle est pour nous la cause d'un enrichissement plus ou moins momentané.

Un pays peut, en effet, opter dans une certaine mesure entre le capital humain et l'autre. Elever des enfants est une charge onéreuse : avant qu'ils ne rapportent, ils coûtent de gros sacrifices ; sur 100 enfants qui naissent, il en meurt une trentaine, qui sont emportés sans avoir rendu aucun service à la société ; ceux qui survivent ont coûté plus qu'ils n'ont rapporté au moment où ils arrivent à l'âge adulte. « En France, dit M. Bertillon, nous transformons une partie de notre abondance en épargne. Voilà pourquoi, notre natalité étant si restreinte, nos capitaux sont si abondants. » Cherchant à mettre des chiffres sur ses considérations, pourtant si rebelles à une mesure précise, il évalue le coût d'un adulte de 20 ans entre 2 et 4.000 francs et trouve ainsi que la fécondité de l'Allemagne lui coûte tous les ans 1.200 millions que nous économise notre stérilité.

Funeste et ruineuse économie (3), qui gaspille l'avenir au profit du présent, comme le serait celle du cultivateur, qui sacrifierait la moisson pour épargner la semence ! Une nation ne peut pas se soustraire à ses devoirs avec plus d'impunité que les individus. Si elle obtient un soulagement immédiat en secouant les

(1) *Germania*, dit Tacite, *officina gentium.*

(2) Il faut deux enfants pour remplacer le père et la mère, et un troisième enfant pour faire face aux morts qui surviennent avant l'âge de la procréation.

(3) « L'amollissement du caractère est un plus grand mal que n'est un bien l'accroissement de l'aisance et du bien-être matériel. » Paul-Leroy-Beaulieu, *Economiste français*, 15 août 1896)

charges que le devoir implique, « la justice immanente » veut que cet égoïsme et cette imprévoyance se paient tôt ou tard et avec usure.

III. — Les Causes.

Les facteurs de la population sont sous la dépendance de causes multiples et infiniment complexes. Par des répercussions plus ou moins lointaines et sinueuses, tout vient retentir sur ce phénomène, si bien que les courbes qui figurent ses variations, reflètent elles-mêmes toutes les phases tristes ou heureuses de notre histoire, les récoltes abondantes et les périodes de paix et de prospérité, aussi bien que les disettes, les choléras, les révolutions et les guerres. Vouloir analyser une à une toutes ces causes, ce serait se lancer dans un dédale véritablement inextricable. Aussi faut-il se résigner à être incomplet, et parmi les causes qui régissent le phénomène, se borner à signaler les principales et surtout celles qui peuvent, dans une certaine mesure, être justiciables de notre volonté.

Des mariages, nous ne dirons rien, si ce n'est qu'ils sont influencés par des causes semblables à celles que nous allons voir en jeu pour les naissances et parmi lesquelles figurent au premier rang les calculs de la prudence et de l'égoïsme, la peur des responsabililités et des devoirs.

Pour la mortalité, nous ne relèverons que les particularités relatives aux enfants en bas-âge et aux citadins.

La mortalité des petits enfants est énorme et s'élève à 16 p. 100 dans la première année de leur âge. Sur 6 enfants légitimes qui naissent, il en est un qui est voué à mourir avant la fin de l'année. Pour les enfants naturels, la mortalité est double : c'est un tiers environ qui est fauché en un an. Or, la proportion actuelle des enfants naturels étant de 9 p. 100 naissances (1), si leur mortalité était le même que celle des enfants légitimes, on sauverait tous les ans près de 10.000 vies humaines.

Dans les agglomérations industrielles, les petits enfants meurent en grand nombre. Trop souvent, la femme a cessé d'être mère pour devenir ouvrière et, retenue à l'atelier, elle prive ces

(1) Les enfants *mort nés* légitimes ont été en 1892 au nombre de 36.072 ; les mort-nés illégitimes, au nombre de 41.925. La proportion de ces derniers est 12 *fois plus forte que pour les enfants légitimes* (56 p. 100 au lieu de 4,6 p. 100.)

petits êtres des soins nécessaires au salut de leur frêle existence. De là, ces « pics » mortuaires qu'indiquent, pour certains départements, les cartes où l'on a figuré la mortalité par des courbes de niveau analogues à celles qui expriment, sur les cartes topographiques, le relief du terrain.

Ce ne sont pas seulement les enfants que déciment les villes ; ce sont aussi les adultes. N'en déplaise aux apparences, et malgré tous les progrès de l'hygiène, leurs habitants s'y fondent, comme la cire au feu. Il faut ici se défier d'un trompe-l'œil statistique dont elles ont le bénéfice : on ne saurait en effet comparer sans erreur leurs chiffres de naissances, de mariages et de décès à ceux d'une population normale qui contiendrait plus d'enfants et moins d'adultes. Les âges particulièrement fragiles et tributaires de la mort, c'est-à-dire l'enfance et la vieillesse, n'étant que très faiblement représentés à Paris, par exemple, on doit calculer la mortalité, non pas en bloc, mais par âge, et l'on constate alors qu'elle est environ d'un tiers supérieure à celle de la province.

Pendant que les campagnes se dépeuplent, la population des villes s'accroît sans cesse à leurs dépens. La population rurale qui représentait, il y a un demi-siècle, les trois quarts de la population totale, n'en fait plus aujourd'hui que les deux tiers (61 p. 100), ayant ainsi, de 1846 à 1891, perdu 2.921.843 habitants, pendant que la population urbaine en gagnait 5.664.549. Dans la même période, la densité de Paris s'est élevée, par kilomètre carré, de 11.000 à 31.000 habitants, c'est-à-dire qu'elle a presque triplé. Comme elle est en moyenne de 73 habitants pour toute la France, on voit que la densité parisienne est 425 fois plus forte que celle du reste du pays. Si toute la France était peuplée comme Paris, la population française serait égale à 15 milliards d'habitants, c'est-à-dire à dix fois celle du monde entier.

En somme — et c'est une observation vraie pour tous les pays — les villes sont des mangeuses d'hommes ; elles les aspirent sur tout le territoire, les projettent dans la fournaise et les y consument.

Les causes principales de cet excès de mortalité sont la fièvre des besoins, la difficulté de la vie, l'alcoolisme, l'insalubrité du logement. On sait quels ravages fait sur la santé publique la

consommation toujours croissante de l'alcool et de ses dérivés. « L'alcoolisme, disait avec force le Dr Legrain devant le Congrès d'anthropologie criminelle qui vient de se tenir à Genève, est par excellence l'engin destructeur des peuples modernes ; il est pour nous ce que furent pour nos pères les épidémies de peste du moyen-âge, ce qu'est le choléra pour les peuples de l'Orient, à cela près que les uns et les autres ont été et sont doués d'une vertu prolifique qui a tôt fait de remplacer les absents, alors que notre énergie reproductrice va s'affaiblissant. Un peuple alcoolisé est un peuple en voie de disparaître. »

Quant aux logements insalubres, tout le monde connaît la déplorable influence qu'ils exercent sur la santé de leurs habitants. « Dans de pareils milieux, dit le Dr Marjolin, les corps s'atrophient, s'étiolent et contractent le germe de maladies qui abatardissent et déciment la race. » On meurt beaucoup plus à Paris dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches ; la mortalité est, en grande partie, une question de misère et de salubrité. Si elle était réduite, pour toute la population de la capitale à celle du VIIIe arrondissement, il mourrait par an à Paris 20.000 personnes de moins qu'aujourd'hui. Tel est le tribut qu'y prélève annuellement l'insalubrité du logement, plus meurtrière et plus implacable que ne l'était jadis le minotaure de Crète. En face de pareilles hécatombes, pourrait-on rester indifférent et se croiser les bras ?

J'arrive à la natalité, c'est-à-dire à celui des trois facteurs qui, comme on l'a vu, contribue le plus efficacement à la situation actuelle. Aussi glisserai-je moins vite sur les causes qui tendent à limiter la fécondité de nos familles.

La stérilité française ne tient pas à des causes matérielles ou physiologiques, mais à des causes économiques et morales. On n'a pas d'enfants, parce qu'on n'en veut pas : c'est un fait de volonté.

Quelles sont les forces qui agissent sur la volonté ? L'intérêt, l'instinct ou la passion, le devoir. Du moment où la natalité est régie par la volonté, elle sera sous la dépendance de ces facteurs, dont il importe d'analyser et de dégager l'influence.

Mais ici la difficulté devient extrême. La science sociale n'a pas, comme la physiologie, la ressource de l'expérimentation

pour étudier tour à tour chacune des causes qui collaborent à un fait, et en découvrir la loi. Elle est tenue de prendre ce fait en bloc, tel qu'il apparaît, avec la complexité des causes qui ont concouru à le produire. Si ces causes sont contradictoires, tirent en sens inverse, il arrivera que telle ou telle d'entre elles sera masquée par telle ou telle autre, qui aura prédominé dans la formation de la résultante. On pourra être ainsi conduit à nier l'influence de la première de ces deux causes, en lui opposant la négation par le fait. Par exemple, on dira qu'il est difficile d'attribuer aux sentiments religieux un rôle quelconque dans la fécondité, puisque la natalité est deux fois et demie moindre dans les quartiers de la Madeleine et de Saint-Thomas-d'Aquin que dans ceux du Pont-de-Flandre et de la Goutte-d'Or. Ainsi encore, on montrera que, malgré l'identité du régime successoral en France, en Belgique, en Hollande, dans la Prusse rhénane, ces pays offrent des natalités extrêmement dissemblables, qui vont de 23 à 39 p. 1.000, et l'on sera tenté d'en conclure que l'action des lois est, sinon nulle, du moins secondaire sur la fécondité. De même, enfin, pour refuser toute influence à la richesse sur ce phénomène, on montrera que la natalité est faible à la fois dans les départements pauvres (1) tels que le Gers [15], la Creuse [21], les Basses-Alpes [22], et dans les départements riches, tels que la Gironde [19], le Calvados [20] ; quelle est forte dans les départements les plus différents au point de vue de la richesse, comme la Lozère [28], le Finistère [32], d'une part, et de l'autre, comme le Nord [30] et le Pas-de-Calais [31].

En un mot, il n'est pas de cause qui, soumise à cette épreuve, y résiste. On arrive ainsi par des éliminations successives à l'inexplicable, au fatalisme, et l'on peut dire, en s'installant en triomphateur sur les ruines des divers systèmes, ce que Pascal disait de l'homme : « Je le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible (2). »

On n'est pas acculé à cette extrémité en ce qui concerne la natalité française. De ce que les diverses causes se croisent, se

(1) Nous avons pris comme critérium de la richesse des départements, la valeur du centime départemental. Voici la valeur de ce coefficient, en 1891, pour les départements cités dans le texte (la moyenne étant de 43.687 fr.) :
Gers, 24.204 fr. — Creuse, 12.553 fr. — Basse-Alpes, 9.547 fr. — Lozère, 8.492 fr. — Finistère, 33.895 fr. — Gironde, 99.701 fr. — Calvados, 62.943 fr. — Nord, 157.164 fr. — Pas-de-Calais 68.617 fr.

(2) *Les Pensées*, article VIII, p. 155.

contrarient et aboutissent à des effets contradictoires suivant leur prédominance respective, il ne s'ensuit pas que chacune d'elles ne garde son influence sur la résultante et qu'en agissant sur l'une ou l'autre d'entre elles, on ne puisse agir sur cette résultante elle-même.

Débarrassés de cette fin de non-recevoir préalable, reprenons les divers facteurs de la volonté des parents et voyons comment ils influent sur la natalité.

L'instinct, la passion innée, poussent à la reproduction. C'est une force que la population a dans son jeu, qui conspire en sa faveur. Si elle n'est pas contenue par des forces antagonistes, elle tend à peupler le monde.

Tandis que l'instinct agit toujours dans le même sens, l'intérêt peut agir dans des sens opposés. Ici le père appréciera que les enfants sont une richesse pour lui, qu'ils l'aideront à cultiver son champ, à manœuvrer sa barque, à alimenter le ménage par leur salaire. L'instinct, servi par l'intérêt, fera son œuvre et la famille sera féconde. Là, au contraire, le père calculera les charges que lui imposeraient de nouveaux enfants : il faudra les élever, les mettre au collège, les doter, leur sacrifier son confortable. Il limitera donc sa postérité à la mesure de son égoïsme.

Le devoir lui-même pourra recevoir deux interprétations divergentes, qui se traduiront par des résultats différents. Les pères de famille, dominés par le sentiment religieux, obéiront sans hésiter au précepte : « Croissez et multipliez » ; ceux-là ont la conviction que Dieu bénit les nombreuses familles. A côté d'eux, d'autres pères se feront une conception opposée de leur rôle et se croiront tenus de préparer à leurs enfants une vie aisée en en limitant le nombre. Si l'on a un enfant unique, il ne sera pas condamné à déchoir ; il conservera le domaine rural, l'atelier, sans avoir à le partager ; il se mariera dans son monde, à son gré, au lieu d'être voué par une dot insuffisante à des choix inférieurs ou au célibat. Avec de telles idées, la stérilité se réclame de la prévoyance et se hausse à la dignité du devoir.

Chacun sait que la misère est prolifique. Le pauvre, qui ne compte plus que sur l'assistance publique, s'abandonne à l'instinct et procrée sans réflexion. L'un d'eux auquel on reprochait

[library stamp]

sa progéniture débordante s'écriait : « Que voulez-vous? c'est le seul plaisir que l'on puisse avoir gratis (1). » — Voilà l'instinct pris sur le fait. — « Les classes pauvres, a dit M. Baudrillart, ont autant d'enfants qu'il plait à la nature de leur en donner et qui deviennent ensuite ce qu'ils peuvent (2). » Les conseils de Malthus, qui étaient spécialement destinés à ces classes, n'ont aucune prise sur elles et, grâce à une singulière interversion des rôles, ces conseils ne sont appliqués que par les classes aisées, bien qu'ils ne soient pas à leur adresse. C'est du malthusianisme à rebours, qui fait reposer le recrutement de notre population sur la sélection des types inférieurs. Si un éleveur procédait ainsi, il arriverait vite à la dégénérescence de ses bœufs ou de ses chevaux. Ce procédé ne vaut guère mieux pour la race humaine. En outre, il compromet le bon recrutement des professions et court risque d'amoindrir la valeur de ceux qui les exercent (3).

Après l'instinct, veut-on voir à l'œuvre le devoir sous ses deux interprétations contradictoires? Nul ne conteste que les familles religieuses sont les plus fécondes : c'est un fait établi par l'observation de tous les jours. Les familles de pasteurs protestants sont d'une fécondité légendaire : on ne se figure pas un pasteur anglican sans une longue théorie de garçons et surtout de filles. Le peuple juif s'accroît avec une rapidité que la statistique hésite elle-même à enregistrer, tant elle la juge invraisemblable (4). En sens inverse, combien n'existe-t-il pas de pères des plus respectables, qui s'imaginent obéir à un véritable devoir en s'abstenant d'appeler au monde des enfants auxquels ils ne pourraient assurer un assez brillant avenir?

(1) *L'Irréligion de l'avenir*, par Guyau, p. 274.

(2) *Etat moral des populations de la Picardie.*

(3) « Alors même que le droit à l'héritage ne détruirait pas chez les enfants l'esprit de travail et d'initiative, la stérilité laisserait aux parents peu de chances de trouver parmi eux un successeur apte à continuer l'œuvre de la famille. » (F. Le Play, *La Réforme sociale*, t. II, p. 88.) « Dans les contrées où la loi morale a conservé son empire, où rien n'entrave le libre développement des tendances naturelles, les pères de familles ont un motif principal pour conserver la fécondité : ils veulent instituer un héritier capable de continuer les bonnes traditions des ancêtres et leur choix est d'autant meilleur qu'il peut être fait dans une progéniture plus nombreuse. » (F. Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. VI, p. 367.)

(4) Voir dans le *Journal de la Société de statistique* (n° d'avril 1891, p. 119) un article de M. Arthur Raffalovich sur la *Natalité juive en Russie*. La population juive en Russie doublerait en trente ans au plus, tandis que la population russe en général, déjà si exceptionnellement féconde, demanderait quatre-vingt-dix ans pour ce doublement.

Quant à l'intérêt, son influence s'atteste par de nombreux et concordants résultats. C'est l'égoïsme, la peur de la gêne, des souffrances de la maternité, des soucis de l'éducation et de l'établissement, qui expliquent cette stérilité américaine, que tous les observateurs récents reprochent à la haute société des Etats-Unis. C'est le calcul qui tarit la fécondité normande et qui accroît au contraire celle des paysans et des ouvriers, quand ils voient dans leurs enfants des auxiliaires ou des sources de revenus. Là où les enfants trouvent un débouché fructueux ils pullulent sans restriction.

Tous ces éléments moraux s'entremêlent pour contenir ou seconder l'instinct. La natalité résulte du conflit ou de la composition de toutes ces forces, et c'est pourquoi elle est si déprimée dans notre pays, sous les tristes suggestions de l'égoïsme personnel, de la peur de la lutte et de la tendresse aveugle pour les enfants.

IV. — Les remèdes

A. — L'action des mœurs.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus délicate et la plus difficile de notre étude, celle qui a trait à l'indication des mesures qu'on pourrait et qu'on devrait tenter d'opposer au mal, dont nous venons de signaler la gravité et de rechercher les causes.

Ces mesures peuvent procéder de deux sources distinctes : l'initiative privée ou l'action publique, les mœurs ou la loi. Il faut affirmer bien haut que, dans cette matière comme dans presque toutes les autres questions sociales, c'est surtout aux mœurs qu'il faut faire appel et que les réformes véritablement efficaces sont des réformes morales ; on ne saurait, en dehors d'elles, espérer de résultats durables et sérieux.

On a vu que la restriction de la fécondité tenait à tout un ensemble de préoccupations qui veulent assurer la fortune des enfants et leur épargner les difficultés qu'ont eu à surmonter leurs pères. Mais nous assistons à l'origine d'un phénomène profond, et dont les conséquences, encore inaperçues, pourront, à travers de véritables souffrances, exercer une heureuse influence sur cette mentalité qui pousse les pères de famille à restreindre

leur postérité : c'est la baisse de l'intérêt, c'est « la crise du revenu (1) ». Il devient de jour en jour plus difficile de vivre en oisif sur les fruits du capital. Le budget de la bourgeoisie a perdu de son élasticité; sa puissance d'épargne est compromise; elle commence à en être réduite aux expédients, et, pour maintenir son train de vie, à limiter la part des enfants; un des effets les plus apparents de cette crise serait « ce Krach de la dot », dont parlait naguère un de nos romanciers mondains, M. Marcel Prévost. Forcés de compter sur eux-mêmes, les enfants sentiront la nécessité du travail, qui, virilement accepté, peut-être le salut de la bourgeoisie; de leur côté, les pères, s'accoutumant à cette idée que leurs fils se tireront d'affaire comme aux Etats-Unis, et ne se croyant plus tenus de leur assurer le privilège de la fortune et de l'oisiveté, seront délivrés de cette obsession qui les portait à en limiter le nombre.

Tout ce qui tendra à fortifier le sentiment religieux (2), à combattre l'égoïsme, à diminuer la domination du capital, à tremper le caractère et la volonté, à resserrer le frein moral, tout cela se traduira par une augmentation de la natalité.

Outre ces réformes d'un caractère général, il en est beaucoups d'autres spéciales, qui offrent un vaste domaine à l'action de l'initiative privée. Autant de causes agissant sur la population dans un sens restrictif, autant de remèdes à leur opposer. Il suffit donc de se reporter aux causes que nous avons successivement passées en revue et de rechercher, pour chacune d'elles, le correctif qui peut lui être le plus exactement adapté.

En vue de diminuer, par exemple, les décès annuels, on doit s'attaquer avec succès à la mortalité infantile et urbaine, dont nous avons dénoncé le taux excessif.

La mortalité infantile est actuellement de 130 à 140.000 par an. Si l'on pouvait la ramener au taux des départements de l'Allier, de la Charente et de la Creuse, pour lesquels elle n'ex-

(1) Voir la communication présentée sous ce titre par M. Cheysson au Congrès international de statistique à Berne en 1895.

(2) M. Guyau se demande avec anxiété comment, pour sauvegarder la fécondité de la race, on pourra remplacer l'influence religieuse, dont il croit la disparition inévitable. Il exprime l'espérance que ~~le service~~ pourra remplir ce rôle à l'avenir. Plus loin, il fait remarquer que l'avènement relativement récent du capital tend à restreindre la fécondité. « Le capital, sous sa forme égoïste, est ennemi de la population, parce qu'il l'est du partage et que la multiplication des hommes est toujours plus ou moins une division de la richesse. » (*Ibid.*, p. 267.)

cède pas 10 0/0 des naissances, on pourrait sauver tous les ans 50.000 enfants et plus.

Pour réaliser cette économie et arrêter ce gaspillage de la sève nationale, il suffit de le vouloir. Ces décès, qu'on n'empêche pas et qui n'ont rien de fatal, engagent hautement la responsabilité de la société. Nous ne remplissons pas notre devoir; par notre incurie, nous sommes les complices et les pourvoyeurs de la mort, à laquelle nous laissons cette proie sans la lui disputer. Quand donc d'un bout à l'autre de la France, les femmes se ligueront-elles dans une sainte croisade pour réagir contre ce « massacre des innocents ! »

Nous avons dit que la mortalité infantile sévissait surtout dans les villes de fabrique. Elle tient en partie à la reprise prématurée du travail par les femmes après leur accouchement. Suivant le bel exemple que leur a donné Jean Dollfus à Mulhouse, bon nombre de patrons allouent maintenant à leurs ouvrières des subventions, qui sauvent la mère en même temps que son enfant, en lui permettant de ne rentrer à l'atelier que quand elle a recouvré ses forces. Partout se multiplient les crèches, qui assurent des soins vigilants au petit être, pendant que sa mère est au travail.

Tout cela est excellent ; mais la plus féconde des solutions est encore celle qui laisserait la femme au foyer (1) pour y remplir son rôle providentiel de mère et d'épouse et pour y fortifier la famille, dont son absence rompt le faisceau.

Quant à l'autre mortalité que nous avons signalée, la mortalité urbaine, elle ouvre, par son excès même, de belles perspectives aux efforts tentés pour la restreindre. C'est l'assainissement et, s'il se peut, l'acquisition du foyer qui est le moyen efficace de tarir à la fois les deux sources où elle s'alimente. Ces deux sources, nous l'avons dit, sont l'insalubrité du logement et l'alcoolisme; mais on pourrait presque soutenir que la seconde n'est qu'un affluent de la première : « Le taudis, suivant le mot de Jules Simon, est le pourvoyeur du cabaret. » Assainir

(1) « Aux environs de Caen, de Bayeux, de Cherbourg, la fabrication des dentelles s'exerce par les mains des femmes et des jeunes gens, et n'occupe pas moins de 70,000 personnes. Elle retient les femmes au foyer. Les enfants y trouvent de bonne heure à s'occuper. Le paysan ne craint pas là comme ailleurs de voir s'accroître sa famille. » (*Rapport sur les conditions des populations agricoles de la Normandie*, par M. Baudrillart.)

le premier, c'est porter au second un coup mortel; c'est en même temps sauver toutes les existences que fauche l'insalubrité de l'habitation.

Partout l'on a vu l'accroissement de la vie accompagner l'amélioration du logement populaire. Dans les nouvelles maisons Peabody à Londres, la mortalité infantile est tombée à moitié environ de son taux moyen ; à Birmingham, tandis que le taux moyen de la mortalité pour la ville entière était de 24 sur 1.000, elle se réduisait à 15 sur 1.000 pour les locataires de la société métropolitaine.

Dès que la mortalité d'un quartier ou d'un ilot dans une ville anglaise dépasse un taux déterminé, l'autorité s'émeut et, à la suite d'une procédure réglée par la loi, elle prononce la démolition de tout l'ilot.

Ces foyers d'infection n'exagèrent pas seulement la mortalité de leurs misérables habitants ; mais le microbe qui a germé dans les ruelles empestées va semer la contagion et porter aussi la mort dans les quartiers les plus élégants. Que nous le voulions ou non, nous sommes condamnés par cette solidarité qui nous étreint à regarder en face tous ces douloureux problèmes de la misère ; à défaut d'un sentiment plus élevé et plus humain, le souci de l'intérêt personnel et de la préservation sociale ne nous permet pas d'en détourner les yeux.

En un mot, combattre l'insalubrité, le cabaret, le vice sous toutes ses formes, s'attacher passionnément à sauver les enfants et à boucher toutes les fissures par lesquelles s'écoule notre sève déjà si pauvre, retenir les paysans à la campagne, élever nos fils virilement pour la vie au grand air, en pleine lutte, au loin, même à l'étranger et aux colonies, au lieu de les couver en serre chaude, sous l'édredon maternel, et de leur insuffler, dès l'enfance, l'idéal bureaucratique d'une place de l'État avec une retraite au bout; les courber sous la grande loi du travail, leur faire des muscles et de la volonté, pour qu'ils comptent plus sur eux-mêmes et moins sur l'héritage de leur père..., telles sont, — à ne citer que les principales — les réformes qui attaqueraient par ses différents côtés le problème dont il s'agit, et, par des chemins divers, plus ou moins directs, convergeraient toutes au même but : la diminution de la mortalité, le relèvement de la natalité.

Tout cela est l'affaire des mœurs et ouvre un champ immense à l'activité et au dévouement des hygiénistes, des moralistes, des philanthropes, en un mot, de tous ces hommes de bonne volonté, qui, soucieux de l'avenir du pays, constatent, avec une angoisse patriotique, le ralentissement de notre population.

B. — *L'action de la loi.*

Après avoir proclamé la supériorité de l'action morale dans la matière qui nous occupe, nous devons pourtant reconnaître que l'action de la loi peut également y intervenir. Sans vouloir que la loi supplée aux mœurs, on peut, du moins, lui demander de ne pas les dévoyer et de ne pas agir contre le but qu'on croit conforme à l'intérêt du pays. Or, c'est précisément ce que fait notre législation en matière de natalité, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure.

Avant d'aborder ce troisième facteur de la population, commençons par examiner les principaux modes d'action que la loi pourrait exercer sur les deux autres, les mariages et les décès.

Il ne semble pas qu'on ait rien à attendre d'elle pour accroître directement la nuptialité. On a bien parlé d'atteindre les célibataires par des taxes spéciales ou par des rigueurs renouvelées de la loi Papponia, qui les deshéritait, « de sorte, dit Plutarque, que les Romains se mariaient, non pour avoir des héritiers, mais pour être des héritiers eux-mêmes (1) ». On a proposé aussi de dispenser les mariés de la caserne, en se rappelant sans doute combien cette perspective d'échapper à la conscription avait déterminé de vocations matrimoniales lors des guerres du premier empire (387,136 mariages en 1813 au lieu de 272. 034 en 1889, ou pour 1.000 habitants 13 mariages au lieu de 7). Aux yeux des auteurs de ce système, la peur de la giberne serait pour les célibataires endurcis le commencement de la sagesse. Mais ce ne sont là que des propositions sans écho

(1) A Sparte, les femmes pouvaient se saisir des célibataires et leur infliger une correction sévère. A Rome, Camille força les célibataires à épouser les veuves des citoyens morts en défendant la patrie. Des lois d'Auguste réservaient les emplois de l'État aux gens mariés et reportaient sur les célibataires la charge des impôts des familles nombreuses. En France, plusieurs lois de la Révolution majoraient les contributions des célibataires et réduisaient les secours à leur accorder.

et l'on s'accorde, en général, pour ne pas toucher à la nuptialité par la loi.

Quant à la mortalité, le législateur peut l'atteindre de plusieurs manières. On est même fondé à dire que toutes les lois se répercutent en dernière analyse sur la vie: grave sujet de méditation en face de notre manie légiférante. Pour ne citer que quelques exemples des mesures qui ont trait directement à notre sujet, nous nous bornerons à mentionner les lois concernant la protection de la santé publique (1), l'hygiène des ateliers, les logements insalubres, les habitations à bon marché, la protection de l'enfance, la répression de l'ivresse et la police des cabarets, l'organisation de l'assistance dans les campagnes (2), la répression de la séduction et la recherche de la paternité, le développement de l'épargne, de la mutualité, de la prévoyance...

Chacune des mesures, comprises dans cette sèche et incomplète énumération, appelerait de longs commentaires que ne comporte pas le cadre de cette étude. Mais, pour montrer que nous ne sommes pas désarmés dans cette lutte contre la mort, il suffira de rappeler qu'avec un million d'habitants de plus l'Angleterre en perd tous les ans 150 à 200.000 de moins que nous. Voilà le tribut annuel qu'il s'agit d'arracher à notre mortalité.

Nous arrivons maintenant à la natalité et nous y constatons aussitôt cette fâcheuse influence que nous dénoncions tout à l'heure. Loin d'encourager la fécondité, notre loi semble conçue pour l'empêcher, sinon même la punir, dans les classes aisées et braque contre elle le double arsenal de ses lois successorales et de ses lois fiscales. Il restreint ainsi la fécondité de ces classes, tandis qu'il lâche la bride à celle des classes pauvres.

« C'est l'aisance qui est stérile, a dit M. Othenin d'Haussonville, et la misère qui est féconde », et l'on peut se demander avec lui

(1) Voir le rapport sur ce projet de loi au nom de la Commission parlementaire du Sénat, par M. le sénateur Cornil. (*Journal Officiel*, annexe à la séance du 27 décembre 1895, p. 200-219.)

(2) Si l'on ne peut directement modérer la violence du courant qui se déverse dans les villes, il faudrait du moins se garder de le précipiter par des mesures artificielles, telles que l'exagération des travaux publics, l'abondance des secours, la concentration des hospices, des casernes, des manufactures de l'Etat et des ateliers des chemins de fer, des écoles supérieures, les facilités fiscales données à l'industrie (par exemple, la faculté d'entrepôt et d'abonnement).....

si, en s'affligeant de cette stérilité, il faut se réjouir de cette fécondité. Il est certainement fâcheux que les moyens bourgeois et propriétaires, les paysans aisés, tous ceux en un mot qui ont péniblement conquis leur situation à force d'énergie et d'épargne, limitent systématiquement leur postérité et privent ainsi le pays d'un recrutement de choix, pendant qu'au-dessous d'eux déborde une sève de qualité sans doute inférieure.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : nous ne demandons pas qu'on fasse de la paternité un luxe à l'usage exclusif de certaines classes. Outre qu'un pareil système ne serait guère de mise dans une démocratie, il a le tort de ne voir dans chaque nouvel enfant qu'une charge, de faire abstraction de ses facultés productives et de méconnaître les ressources que sauront un jour créer son intelligence et ses bras. Même dans les situations les plus modestes, les familles nombreuses sont bénies, si les parents ont la dignité de leur rôle et en comprennent les devoirs. Que de rejetons vigoureux et florissants ont été fournis par les souches les plus vulgaires ! Que d'utiles et de grands serviteurs sortis des rangs les plus humbles ! Quelle perte de force et de richesses morales, si l'on eût mis un obstacle légal à la fécondité des classes pauvres !

Le législateur a donc raison de ne pas intervenir dans cette prolificité, même quand elle fait pulluler sur le grabat des bouges ces enfants engendrés dans l'alcoolisme, décimés de bonne heure, et qui, s'ils survivent,— infestés qu'il sont de tares morales et physiques, — sont voués pour ainsi dire au ruisseau par le triste héritage des misères dont le fardeau pèse sur eux dès la naissance.

Mais, si elle observe justement cette abstention vis-à-vis des classes nombreuses, ne pourrait-on pas demander à la loi de la pratiquer également vis-à-vis de celles qui se sont élevées par leur travail ou leur intelligence et de ne pas faire échec à leur fécondité par des obstacles artificiels ? Or, elle s'immisce dans leurs affaires ; elle prend parti dans leur ménage, et c'est pour les pousser à la stérilité. Elle le fait, nous l'avons dit, de deux façons : par le régime de succession et par les lois d'impôt.

Depuis longtemps déjà, on a dénoncé l'influence exercée par le régime successoral sur la population. C'est la peur du partage

de l'atelier ou du domaine qui met en jeu le *restreint moral*, recommandé par Malthus. Plutôt que de voir détruite à sa mort l'œuvre séculaire des aïeux ou la sienne propre, le père renonce à multiplier ses enfants ; il tourne la loi du partage forcé en supprimant les cadets. « L'ancien régime, a dit Viel-Castel, faisait des fils aînés ; le régime actuel fait des fils uniques. » — « Le paysan, dit de son côté M. Guyau, n'admet pas plus la division de son champ que le gentilhomme n'admet l'aliénation du château de ses ancêtres. Tous les deux aiment mieux mutiler leur famille que leur domaine. » D'après le Dr Vacher, « comme la loi ne permet plus de faire des cadets, on tourne la loi en supprimant les cadets : c'est là la cause la plus active du mal qui tient en échec notre population française » (1). — « En Normandie, dit M. Baudrillard, on est résolu à n'avoir pas d'enfants ou à en limiter le nombre, parce que l'on veut assurer à un enfant unique, ou au petit nombre de ceux qu'on a, une existence aisée. Ce qui préoccupe le paysan normand, c'est l'idée qu'après lui son bien sera morcelé » (2).

Pour mesurer la portée de cet obstacle, il n'y a qu'à comparer la stérilité actuelle de la Normandie avec la magnifique expansion de ses rejetons au Canada. Ils étaient 60.000 en 1763, lorsque Louis XV céda aux Anglais ces « quelques arpents de neige ». Aujourd'hui la population franco-canadienne dépasse 1.500.000 âmes, sans compter plus de 500,000 Canadiens français établis aux États-Unis. Ce contraste amène à se demander si la sève des rejetons transplantés au Canada y est devenue plus vigoureuse que celle du vieux tronc normand, ou si elle n'a pas puisé dans la liberté de tester dont jouit toujours la famille canadienne la conservation d'une vigueur qu'appauvrissent ici les lois actuelles de la métropole.

En Russie, l'on sait que le partage périodique du territoire du mir se fait soit par tête d'habitant mâle, soit par ménage. « On voit tout de suite l'encouragement que donne à la population ce

(1) *Economiste français*, 13 mars 1880.

(2) En Picardie, mêmes constatations. « Dans les classes riches ou simplement aisées, il y a parti pris de n'avoir pas plus d'un ou deux enfants. » *Études sur l'état moral et matériel des populations agricoles.*)

« Tout le monde, disait récemment M. Raynal à la Chambre des députés, sait qu'il y a des départements dans lesquels le paysan croit de son intérêt de ne pas avoir trop d'enfants, et il fait mettre dans le contrat de mariage qu'après un enfant, on n'en aura pas davantage. » (Séance du 12 mai 1891.)

système de partage. Chaque fils venant au monde ou arrivé à l'âge d'homme apporte à la famille un nouveau lot de terre. Au lieu de diminuer le champ paternel en le divisant, une nombreuse progéniture l'agrandit... Aussi la Russie est-elle le pays de l'Europe où il y a le plus de mariages et où ils sont le plus féconds (1). » Voilà ce que peut le régime successoral sur la natalité.

Chez nous-mêmes, là où le Code n'a pas de prise sur les calculs paternels, les enfants abondent. C'est le cas du prolétariat qui, n'ayant rien à partager, n'a nul souci du partage. C'est aussi le cas des pêcheurs qui exploitent un domaine impartageable, la mer. On a essayé à tort d'expliquer leur fécondité par leur alimentation. Ici encore, le fait n'est pas physiologique, mais social. Les pêcheurs ont des enfants, parce qu'ils peuvent en avoir beaucoup impunément, sans morceler l'héritage et parce que chaque mousse apporte en naissant son lot, comme l'enfant du mir russe apporte le sien.

Au contraire, tous ceux auxquels le partage forcé infligerait une déchéance se dérobent à son régime par l'unité d'héritier et restreignent systématiquement leur postérité, les yeux fixés sur le Code, qui tarit notre sève dans une de ses sources les plus précieuses.

Dirigé contre la grande propriété (2), ce régime a surtout ébranlé la situation du paysan et porté atteinte à la fécondité de la famille rurale. « Si des lois, a dit M. Paul Leroy-Beaulieu (3), ont pour effet de pousser la plus grande partie de la population à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais encore conspirent contre la grandeur nationale (4). »

En présence des progrès de cet égoïsme débordant qui menace de déposséder la bourgeoisie au profit du quatrième état, et

(1) *L'Empire des tsars*, t. I, p. 520.

(2) « Etablissez le Code civil à Naples : tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire en peu d'années et il ne restera plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs : c'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil et m'a porté à l'établir. (Lettre du 5 juin 1806 de Napoléon I^er^ au roi Joseph.)

(3) *Economiste français*, 15 mars 1890.

(4) Au Congrès de 1815, le diplomate anglais, n'ayant pu obtenir de restreindre nos frontières autant qu'il le désirait, s'écria : « Après tout, les Français sont suffisamment affaiblis par leur régime de succession. » (Cité par M. F. Le Play, d'après M. le comte de Rayneval, *Réforme sociale*, I, p. 278.)

même de l'anéantir par cette stérilité volontaire qui équivaut à une sorte de suicide, il est très regrettable que le Code vienne prendre parti contre la fécondité et fortifier encore une tendance, qui n'a déjà que trop d'appui dans la décadence des mœurs. Nous ne demandons pas à la loi d'intervenir pour prescrire au citoyen d'avoir des enfants (1) ; mais il ne nous semble pas excessif de souhaiter qu'elle s'inspire d'une préoccupation favorable à la formation des familles nombreuses, et ne pèse pas de tout son poids contre la fécondité (2).

Ce n'est pas seulement par des préoccupations successorales que la loi suggère au père qui possède quelque bien la limitation de sa famille ; elle l'y engage aussi par sa fiscalité.

Voici, en présence du fisc, deux citoyens ayant même situation, même fortune. L'un est célibataire et n'a pas d'enfants ; l'autre en a cinq ou six. Elever des enfants est une charge onéreuse ; avant qu'ils ne rapportent, ils coûtent de gros sacrifices, sans parler des soucis et parfois des chagrins. Le second citoyen acquitte cette conscription familiale dans toute sa plénitude, pendant que le premier a trouvé plus commode de s'y soustraire ; l'un a fourni à la nation cette matière première si précieuse que rien ne remplace et il l'a fait à grands frais ; l'autre, par calcul ou par égoïsme, — nous ne parlons ici que de ceux-là, — a reculé devant ces devoirs qu'il a jugés trop lourds ; sa tige s'éteindra avec lui : c'est un réfractaire du service paternel.

Placée en face de ces deux contribuables, il semble que la loi d'impôt va réserver ses rigueurs à ce dernier et ses faveurs à celui qui a subi volontairement une si grave et si nécessaire contribution. Il n'en est rien : elle va organiser les taxes comme un châtiment de la fécondité et aggraver par là des restrictions qui n'ont certes pas besoin de cette incitation légale.

Pour les impôts indirects, il est évident qu'ils frappent beaucoup plus lourdement les familles nombreuses que les autres. Mais le même caractère se retrouve chez certains impôts directs,

(1) A Sparte, on restait soldat tant qu'on n'avait pas donné trois fils à l'État. Au quatrième on était dispensé de tout service militaire. (Aristote, *Polit.* II, 6, 13.)

(2) Sans aller jusqu'à la liberté complète de tester, si l'opinion publique n'est pas disposée à accepter cette réforme totale, on pourrait, du moins, à l'exemple de tous les autres pays, augmenter la quotité disponible, supprimer la nécessité du morcellement en nature par lots, en un mot adopter les atténuations indiquées par d'éminents jurisconsultes, tels que MM. Glasson et Claudio Jannet, dans leurs savantes études sur notre régime successoral.

entre autres ceux de mutation entre vifs ou par décès (1), celui des portes et fenêtres et la contribution mobilière. Pour ces familles. un loyer important est une dépense, non de luxe, mais de nécessité. Il faut des chambres pour loger les enfants, séparer les sexes. Si l'on assied l'impôt sur le loyer, comme sur un signe extérieur de la fortune, sans juste détaxe pour les enfants, c'est en somme, qu'on le veuille ou non, châtier la fécondité.

Comme nous l'avons déjà dit plu haut, *l'équilibre d'une population stationnaire exige trois enfants par famille.* Les détaxes devraient en conséquence être attribuées aux familles ayant quatre enfants et plus. Sur 12.127.023 familles, il en est 2.122.210 dans ce cas, c'est-à-dire un peu moins d'un cinquième. Les détaxes n'atteindraient donc qu'une famille sur cinq et — si l'on ne veut pas entamer la productivité de l'impôt — elles ne grèveraient les autres familles que d'un cinquième par voie de report.

De telles détaxes doivent d'ailleurs profiter, sans exception, à *toutes* les familles ayant plus de trois enfants, qu'elles soient riches ou non. L'indigence ou la fortune n'ont rien à y voir. Ce n'est pas en tant que pauvres que les familles nombreuses ont droit à une détaxe : c'est en tant qu'ayant, du fait même du nombre de leurs enfants, des charges très lourdes qui, loin d'accroître leurs facultés contributives, les dépriment. Nous ne réclamons pas pour les familles riches un traitement de faveur. Qu'on les atteigne à cause de leur fortune et en proportion de cette fortune : rien de plus juste et nous y souscrivons volontiers. Elles devront être frappées, au même titre que les autres, sur tous les signes extérieurs de leur fortune ; mais il paraît de stricte équité que le nombre des enfants ne figure pas parmi ces signes extérieurs et que la loi ne joigne pas à la charge de la nature celle de l'impôt.

A l'heure actuelle où tout notre système fiscal est remis en question, il faut espérer que le Parlement ne manquera pas de faire entrer dans les données du problème cette préoccupation de la famille et de la population françaises. Les divers projets dont il est saisi ont essayé de faire une part à cette préoccupation ; mais cette part est timide et insuffisante ; elle est domi-

(1) Voir la vigoureuse étude publiée par M. Mathieu sous le titre : *La famille devant les droits de mutation. Réforme sociale*, octobre 1890, p. 563.

née et viciée par la crainte d'accorder des dégrèvements aux familles aisées, comme si, en regard du nombre des enfants, les riches et les pauvres ne devaient pas être traités sur un pied d'égalité, sauf à être soumis à des traitements différents, quand il s'agit des signes réels de la fortune.

Malgré sa modération et sa justice, cette demande a encouru quelques critiques : d'une part, on a plaint ces pauvres ménages sans enfants, qui, outre le chagrin d'être privés de cette joie, auraient par surcroît à payer une amende comme châtiment de leur stérilité ; d'autre part, on a plaisanté l'illusion de ceux qui veulent attribuer une efficacité quelconque à ces dégrèvements pour accroître la natalité. On ne s'imagine pas, dit-on, les calculs d'un ménage qui, ayant jusqu'alors obéi aux conseils restrictifs de la prudence, s'en départirait brusquement, parce qu'on aurait fait luire à ses yeux la mirifique perspective d'un dégrèvement annuel de quelques centimes ! Pour élever un enfant, il en coûte en général plus cher que cela.

Ces critiques sont piquantes, mais elles ne portent pas.

Il ne s'agit pas de punir la stérilité, même volontaire, mais de proportionner l'impôt aux *facultés* des contribuables. Or, à égalité de revenus, le ménage chargé d'enfants a moins de facultés que l'autre. Le dégrèvement dont il s'agit ne fait donc que rétablir l'équilibre faussé au détriment des familles nombreuses.

Quant à l'insignifiance de l'encouragement financier, la même objection pourrait s'appliquer à presque tous les dégrèvements, qui donnent pourtant lieu au sein des Chambres à des débats si passionnés. Par exemple, celui de l'impôt foncier, qui est réclamé par certaine école comme le salut de l'agriculture, à quoi aboutirait-il? A une détaxe de 1 à 2 francs pour des millions de petits propriétaires. Toutes les mesures analogues en sont là et le protectionnisme se sert du même argument pour démontrer l'innocuité des droits de douane, qui, dit-il, relèvent à peine de quelques millimes le prix du kilogramme de pain ou de viande et celui de la tasse de café.

D'ailleurs, ceux qui demandent que le nombre des enfants ne figure pas parmi les signes de la richesse pour la taxation de l'impôt, n'ont pas la naïveté, qu'on leur prête gratuitement, de croire et de dire qu'à elle seule, cette mesure de justice suffirait

à imprimer du jour au lendemain un merveilleux essor à la population française. Le mal est trop profond et tient à des causes trop complexes pour être guérissable, comme d'un coup de baguette, par un simple dégrèvement fiscal. Dans cet assaut, il ne faut négliger aucune arme : l'impôt doit donc y trouver sa place; mais ce n'est là qu'un petit coin dans un programme très touffu, dont j'ai cherché à esquisser les grandes lignes, et à démontrer, en même temps que l'ampleur, la nécessité.

En résumé, nous croyons avoir établi avec Rousseau « qu'il n'est pire disette pour un État que celle des hommes » et, avec Vauban, que « la grandeur des rois se mesure à celle de leurs sujets ». Toujours vraie, cette assertion l'est encore plus aujourd'hui à notre époque de concurrence internationale et de mise en valeur du globe. Après avoir analysé les causes qui agissent sur les facteurs de la population, nous avons recherché les moyens à employer pour combattre ou modifier ces causes dans un sens favorable à l'augmentation des naissances et à la diminution des décès. Ces moyens relèvent avant tout des mœurs; mais on peut aussi demander à la loi, sinon d'aider directement la réforme morale, au moins de ne pas l'entraver.

Il y a place ici pour tout le monde : que les moralistes se mettent à l'œuvre pour tendre le frein moral et prêcher le devoir; que les économistes multiplient leur démonstration de l'accord entre l'intérêt et le devoir au regard de la fécondité; que les législateurs retranchent du Code tout élément de conflit entre ces deux facteurs et tout encouragement même involontaire et indirect à la stérilité; enfin qu'à l'appel de l'*Alliance nationale*, les bons citoyens se groupent comme en une vaste croisade en vue d'émouvoir et de convaincre l'opinion publique : ce ne sera pas trop de tous ces efforts convergents pour endiguer ce grand mal qui, suivant une parole cruelle prononcée au Reichstag, « équivaut pour nous chaque jour à la perte d'une bataille », et qui, s'il se prolongeait, « dispenserait dans quelque temps les ennemis de la France d'avoir à compter avec elle ».

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

Revue
Politique et Parlementaire

Questions Politiques, Sociales et Législatives

Directeur : Marcel FOURNIER

Abonnement : Un an, **25** fr. — Étranger et Union Postale, **30** fr.

La **Revue Politique et Parlementaire**

paraît le 5 *de chaque mois par fascicules de* 200 *à* 240 *pages in-*8°

ARMAND COLIN & Cie, éditeurs.

5, rue de Mézières, 5

Sommaire du n° 28 (10 Octobre).

I. LETTRE DE M. PAUL DESCHANEL à M. A. BOUGE, *Député*, SUR « LES CONDITIONS DU TRAVAIL ET LE COLLECTIVISME ».

II. LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE, par **M. E. Cheysson**.

III. NOS INSTITUTIONS JUDICIAIRES, par **M. G. M. D.**

IV. LES ASSOCIATIONS ET L'ÉTAT DANS LA LUTTE CONTRE LE CRIME, par **M. H. Joly.**

V. RÉORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TROUPES SPÉCIALES DE L'ARMÉE, par **M. L. Boudenoot**, *Député*.

VI. LA LÉGISLATION NOUVELLE SUR LA NATIONALITÉ, par **M. A. Vacherot.**

VII. LE CONDITIONNEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES, par **M. C. Labrousse.**

VIII. VARIÉTÉS, NOTES, VOYAGES, STATISTIQUES ET DOCUMENTS :
- 1° Les sciences sociales et politiques dans les universités allemandes (*suite*), par **M. Th. Ruyssen.**
- 2° La circulation et les banques d'émission en Italie, par **M. F. S. Nitti.**
- 3° Le code civil allemand, par **M. Fr. Macler.**

IX. REVUE DES PRINCIPALES QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES :
- 1° Revue du mouvement socialiste, par **M. J. Bourdeau.**
- 2° Revue des questions agricoles, par **M. D. Zolla.**

X. LA VIE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE A L'ÉTRANGER :
- 1° Hongrie, par **M. A.-E. Horn.**
- 2° Suède et Norvège, par **M. C. Béguin.**

XI. LA VIE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE EN FRANCE :
- 1° La politique extérieure du mois, par **M. Fr. de Pressensé.**
- 2° Chronique politique intérieure, par **M. Félix Roussel.**
- 3° La vie parlementaire, par ***

XII. CHRONOLOGIE POLITIQUE FRANÇAISE ET ETRANGÈRE, par **XXX.**

XIII. BIBLIOGRAPHIE.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.